

# SOCIETE FRANÇAISE D'INFORMATIQUE DE LABORATOIRE

## Assemblée générale extraordinaire du 21 février 2002

### **Compte-rendu**

*L'assemblée générale extraordinaire a débuté à 10h15*

**Personnes présentes :** M. Jean François Chassé, M. Alain Cœur, M. Philippe Copigny, M. Robert Desmoulins, M. Gérard Domas, M. Pascal Gillès de Pélichy, M. Claude Giroud, M. Patrice Frinzi, M. Xavier Herbeuval, M. Christian Hervé, Mme Martine Marchand, Mme Martine Otter, M. Laurent Galmiche et M. Cyril Verhille.

**Personnes excusées :** M. Thierry Avellan, Mme Françoise Barbé, M. Jean Louis Boehrer, Mlle Nathalie Bouzard, Mlle Marie Madeleine Christin, M. Jean Pierre Dechoz, M. René Degaey, M. Thierry Dieudonné, Mme Madeleine Feneant, M. Jean Louis Ferry, M. Denis Gruber, Mme Anne Gruson, M. Franck Guérin, Mme Marie Christine Guimont, M. Jean Christophe Hurpeau, M. Alain Legrand, Mme Sylviane Lisle Maragi, M. Jean Marie Piot, M. Laurent Prost, M. Eric Rogari, Mme Marie Josée Royer-Morrot, Mme Micheline Serne, M. Jean Claude Siffert, M. Alain Suïro, M. Anton Szymanowicz, Mme Catherine Toutou, M. Dominique Trepo et Mme Anne Zoller.

### Compte rendu de la séance

Le quorum n'étant pas atteint pour cette assemblée générale extraordinaire, les personnes présentes se sont appliquées à rédiger les résolutions concernant les modifications des statuts de l'association. Ces résolutions seront soumises au vote des membres de l'association afin de pouvoir procéder à la refonte des statuts de façon officielle. Le dépouillement des bulletins sera effectué par le bureau de la SFIL au cours de sa réunion du 11 avril 2002.

### Présentation des différentes résolutions

**Déroulement des assemblées générales :** la majorité des membres de l'association ne pouvant se déplacer pour les assemblées générales, le quorum de 25% est rarement atteint. La solution envisagée serait la suivante :

- Annonce de l'assemblée générale avec la date et l'ordre du jour ainsi que la date d'une réunion préparatoire à cette assemblée générale,
- Toutes les adhérents qui le souhaitent participent à cette réunion préparatoire qui a pour but de rédiger les résolutions concernant tous les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale,
- Ces résolutions sont envoyées à tous les membres afin que les personnes qui ne pourront pas se rendre à l'assemblée générale puissent exprimer leur vote par correspondance,
- Les résultats de ces votes sont dépouillés le jour de l'assemblée générale et ajoutés aux voix des personnes présentes.

(Ce principe supprimerait la notion de pouvoir et permettrait à chacun de s'exprimer sur tous les points à l'ordre du jour)

- Si le quorum n'est toujours pas atteint, une assemblée générale extraordinaire est réunie dans l'heure qui suit, elle peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre de votes exprimés (personnes présentes ou ayant répondu par correspondance).

**Représentation des industriels au sein du bureau de la SFIL :** suite à la proposition du président de mettre en place, au sein du bureau, 3 postes de vices présidents afin de respecter la distribution des adhérents de l'association (biologistes privés, biologistes hospitaliers et industriels), il s'avère que :

- Il n'est pas possible (légalement) de préciser dans les statuts qu'un poste est réservé à une certaine catégorie d'adhérents,
- Les adhérents personnes morales peuvent poser leur candidature à n'importe quel poste du bureau, ce sont les votes et donc l'ensemble des adhérents qui décident,
- Le poste de vice-président doit être considéré comme les autres postes du bureau.

La proposition est donc la suivante : il y aura au bureau de la SFIL 2 postes de vices présidents pour lesquels les candidatures seront ouvertes à tous les membres du conseil.

On peut noter que la mise en place des réunions préparatoires aux assemblées générales permettrait à tous les adhérents qui se sentent concernés de participer activement aux évolutions de l'association.

**Election du bureau de la SFIL :** les candidatures qui avaient été enregistrées au cours de l'assemblée générale du 13 décembre 2001 seront soumises au vote par correspondance de tous les adhérents.

*Après signature de la feuille d'émargement par les participants  
Clôture de l'assemblée générale extraordinaire à 12h30*